

MAIRIE de VILLARD-SAINT-SAUVEUR(Hameau de l'Essard)
39200**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2026 À 18 H 30

Etaient présents : RINALDI Alain, FONTAINE Isabelle, MEYNIER Michel, VINCENT Lucile, PERRIER Sylvain, KULLMANN Christina, ZAMPROGNA Franck (arrivé 18h41), PICARD Christine, MAISONHAUTE Laurent, KULLMANN Samantha, CLAIZERGUES Guillaume, LUTIC Carine, REGAD Patrick, MAZZOCUT Charlene (arrivée à 19h01), ~~MORO Christophe,~~

Absents excusés et Procurations : MORO Christophe, KULLMANN Samantha,

Procurations : KULLMANN Samantha donne procuration à KULLMANN Christina,

Absents : CLAIZERGUES Guillaume

Secrétaire de séance : FONTAINE Isabelle,

I. Approbation du compte-rendu du 02 juin 2026

M. Alain RINALDI donne lecture du compte rendu de la séance du 02 juin 2026.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'approbation de ce compte-rendu.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

II. Décision modificative budget eau-assainissement (compteurs)

M. Le Maire indique l'achat de compteurs par l'ancienne municipalité et dont la facture est arrivée début d'année 2026. L'ancienne municipalité n'ayant pas prit la délibération pour paiement d'investissement à hauteur de 25% du montant total budgétisé sur année 2025, nous sommes dans l'obligation de prendre une décision modificative comme suit afin de pouvoir payer ces compteurs.

Chapitre 21 Article 21531 : + 8 265,60€

Chapitre 23 Article 2315 : - 8 265,60€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. Prix de location de la salle des fêtes pour les associations

Particuliers :

Prestations	Tarif Commune	Tarif Hors Commune
WE avec cuisine	250,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)	400,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)
Location parking / vente itinérante	50,00€	50,00€
Obsèques	Gratuit	180,00€ ménage
Caution Salle	450,00€	600,00€

Administration / Entreprises / Associations :

Prestations	Tarif Commune	Tarif Hors Commune
Manifestations lucratives avec entrée payante et / ou vente	250,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)	400,00€ salle + 180,00€ ménage (hors options)
Réunion ou AG	Gratuit 1 fois par an	200,00€
Caution Salle	450,00€	600,00€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les montants proposés.

IV. Convention ACTE

M. Le Maire indique que dans le cadre du projet « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales.

Les objectifs de la dématérialisation sont, pour les collectivités locales :

- L'accélération des échanges avec la préfecture, et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception aux actes transmis
- La réduction des coûts (frais postaux, frais d'édition, frais de personnels) liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires
- L'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue (en lien avec la dématérialisation de la production des actes, la dématérialisation de l'achat public, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière)

Et pour les services de l'Etat :

L'allégement des tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition et de conservation des actes.

La rationalisation des tâches de contrôle par l'automatisation des tâches répétitives d'enregistrement et de délivrance des accusés de réception, le calcul automatique des délais de recours et la mise en œuvre de dispositifs d'alerte signalant les échéances des délais de recours.

Un renforcement de la capacité d'expertise des actes, une détection plus efficace des anomalies, et un meilleur service rendu aux collectivités en termes de sécurité juridique des actes et de conseil aux élus.

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à remplir la convention et à signer tout document afférent.

V. Fichier personnes vulnérables

M. Le Maire explique que selon l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, **qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.**

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande.

La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif. Il s'agit d'une compétence qui est propre au maire : il n'est pas lié par d'éventuelles conditions posées par le conseil municipal auquel il soumettrait le dispositif.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions :

- informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité,
- collecter les demandes d'inscription,
- assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif
- le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

L'exécution du plan de gestion « vagues de chaleur » repose sur la qualité des registres communaux qui permet de protéger les personnes les plus vulnérables et de réduire les impacts sur leur état de santé.

VI. Changement de prestataire de ménage

M. Le Maire informe que nous avons eu une proposition d'un second prestataire de ménage en plus de la Société TECHNIPROPRE qui est la Société JOB CLEAN. Nous pouvons travailler avec les deux sociétés en alternance. Pour l'une pas d'agent hormis le dirigeant, donc cela devient compliqué lorsqu'il est « en maladie » et l'autre société sera à contrôler après service fait à la suite des dire antérieurs.

VII. Point commissions : Eau

Nous avons fait le point avec M. DESBIOLLES, Bureau d'étude concernant le projet d'eau Pérouse-Marais, sur le chantier en cours et les appels d'offres vont être lancés. Concernant ce projet, M. Franck ZAMPROGNA annonce avoir rencontré M. Gérôme FASSETT du Conseil Départemental environ un quart d'heure pour lui demander des renseignements pour l'attribution de subvention ainsi qu'à M. Jean-Marie SERMIER, ancien député maire à Dole qui lui indique qu'il y a la Région aussi pour des attributions de subvention et qui indique que le dossier de demande soit bien ficelé. M. Le Maire indique avoir coupé la sortie de la Pérouse afin que celle-ci n'alimente que la Pérouse et la Gaieté afin de ne pas être en manque d'eau cette année.

VIII. Questions diverses

Portage foncier à l'EPF Doubs BFC : Le maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune de Villard-Saint-Sauveur l'achat de la parcelle AT 107 puis la démolition de la maison située sur cette parcelle,

L'Etablissement Public Foncier du Doubs, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

A cet effet, M. Le Maire a rencontré M. MARCOS Thomas afin de pouvoir échanger sur ce dossier datant de l'ancienne mandature et à demander le prolongement sur un an du fait que la commune ne peut payer 50 000,00€ pour l'achat de cette parcelle actuellement.

SICTOM : Michel MEYNIER indique qu'il a été élu vice-président

Cimetière : Laurent MAISONHAUTE indique que le plan du cimetière ne correspond pas du tout avec la réalité. Avec l'aide de Christinna KULLMANN munit d'un drone, ils vont essayer de refaire le plan.

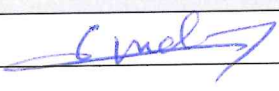
SMAAHJ : Lucile VINCENT a indiqué qu'elle était vice-présidente au budget, elle précise qu'une prochaine réunion aura lieu pour le vote des bureaux et restant de l'ordre du jour. Elle indique que des recrutements pour le poste de directeur est toujours en cours.

Fin de séance à 20h20

Le Maire,
Alain RINALDI



SEANCE DU 24 JUIN 2026 À 18 H 30

MEMBRES	EMARGEMENTS	PROCURATIONS
RINALDI Alain		Procuration de MAZZOCUT Charlene
FONTAINE Isabelle		
MEYNIER Michel	Absent	
VINCENT Lucile		Procuration de MEYNIER Michel
PERRIER Sylvain		
KULLMANN Christina		
ZAMPROGNA Franck		
PICARD Christine		Procuration de LUTIC Carine
MAISONHAUTE Laurent		
KULLMANN Samantha		
CLAIRZERGUES Guillaume		
LUTIC Carine	Absente	
REGAD Patrick		
MAZZOCUT Charlene	Absente	
MORO Christophe		

